



## COMPTE RENDU DE LA 221<sup>e</sup> RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT DE LA BAIE JAMES

### DATE

15 septembre 2021

### LIEU

Visioconférence

### PRÉSENCES

Melissa Saganash, Gouvernement de la Nation crie  
Chantal Tétreault, Gouvernement de la Nation crie  
Marc Dunn, Gouvernement de la Nation crie  
Kelly LeBlanc, Gouvernement de la Nation crie  
Mélanie Chabot, Québec  
Manon Cyr, Québec  
Brigitte Goulet, Québec

Suzie Boudreau, Canada  
Alexandre-Guy Côté, Canada  
Elisabeth Gill, Canada  
Madeleine Green, Canada  
  
Michèle Leduc-Lapierre, directrice exécutive  
Eva Wolf, agente de secrétariat

### INTRODUCTION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Kelly LeBlanc, appuyée par Suzie Boudreau, l'ordre du jour est adopté (voir annexe 1).

### COMPTE RENDU 220

Au point « Départ du CCEBJ », il est proposé de nommer les membres qui quitteront le comité. Les membres supportent cette modification.

Sur une proposition de Chantal Tétreault, appuyée par Madeleine Green, le compte rendu de la 220<sup>e</sup> réunion est adopté.

### ADMINISTRATION

#### **Suivi finances**

La directrice exécutive rappelle aux membres que les états comparatifs mensuels sont disponibles sur le nuage. Par la suite, elle présente l'état des finances pour l'année fiscale en cours et souligne que certains postes budgétaires seront excédentaires en fin d'année en raison des contraintes liées à la situation sanitaire actuelle.

Elle explique que le budget pour 2022-2023 doit être présenté avant Noël. Elle va préparer une proposition de budget qui sera révisée par le comité administratif, puis adopté lors de la prochaine réunion qui devrait avoir lieu au cours de la dernière semaine de novembre ou de la première de décembre.

#### **Mise à jour sous-comités et nouveaux membres**

La directrice exécutive rappelle qu'il y a des sièges vacants sur certains sous-comités.

Les membres discutent ensuite de la possibilité pour de futurs membres de participer aux travaux des sous-comités en attente de l'officialisation de leur nomination. Ceci permettra aux travaux de ne pas prendre de retard. Les membres sont en accord.

#### **Prochaines réunions**

La directrice exécutive identifie avec les membres les dates des quatre prochaines réunions du comité :

- Réunion 222 : 26 novembre 2021 en avant-midi pour adopter le budget 2022-2023
- Réunion 223 : 17 mars 2022 –pourrait être tenue en mode hybride si la situation sanitaire le permet
- Réunion 224 : 16 juin 2022
- Réunion 225 : 15 septembre 2022

## **PRÉSENTATION – MÉCANISME DE DÉSIGNATION DES TERRITOIRES DE CONSERVATION NORDIQUES**

Sara Marmen, de la Direction des aires protégées du MELCC, présente les travaux effectués dans le cadre du développement du mécanisme de désignation des territoires de conservation nordique (TCN). Elle explique que les TCN représentent un outil de conservation qui vient s'ajouter aux autres outils existants tels que les aires protégées et les parcs nationaux, mais sont plus flexibles.

Le début des travaux sur le développement du mécanisme de désignation remonte à 2015 et s'effectue en co-construction avec les nations autochtones, les organismes environnementaux, industriels et les ministères. Une structure de travail regroupant divers partenaires a été mise en place pour le développement du mécanisme. Il est composé de divers groupes : groupe de travail (GT30, stratégique, non décisionnel), le sous-groupe de travail (SGT30, plus technique), le comité interministériel (espace de discussion entre les ministères, apporter des solutions qui seront acheminées au SGT30) et la Table des nations autochtones (travail technique, regroupe uniquement les nations autochtones qui ont un intérêt à participer au développement du mécanisme). Le mécanisme proposé sera composé de trois processus distincts, soit le processus de désignation, le processus de compatibilité et le processus de modification.

Une préconsultation a eu lieu au cours de l'été 2021 avec certains partenaires. Par la suite, le projet de mécanisme sera présenté sous forme de projet de règlement qui sera soumis à une période de consultation. Des modifications et des ajustements seront apportés selon les commentaires reçus, puis le mécanisme sera finalisé.

À la suite de la présentation de M<sup>me</sup> Marmen, une période de questions et réponses a lieu au cours de laquelle les échanges se sont concentrés sur la participation des communautés crie dans l'élaboration du mécanisme et dans son application, de la flexibilité du mécanisme de désignation et des TCN par rapport aux autres outils de conservation disponibles, ainsi que de prochaines étapes dans le développement du mécanisme.

Après le départ de M<sup>me</sup> Marmen, les membres proposent de former un sous-comité pour travailler sur le dossier et préparer des commentaires, soit dans la phase de préconsultation ou lors de la publication du projet de règlement. Un membre de la partie crie se porte volontaire. Pour les parties fédérale et provinciale, les membres vont en discuter avec leurs collègues respectifs et informer la directrice exécutive du résultat de leurs discussions.

## **DOSSIERS**

### **Commission du BAPE sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes**

La directrice exécutive rappelle les grands objectifs de la Commission. Elle rappelle également aux membres que le CCEBJ copréside la partie de la consultation qui concerne le Territoire. L'audience aura lieu le 16 septembre 2021. Elle informe les membres qu'il sera possible de visionner la séance en direct sur le site Internet du BAPE et que l'enregistrement sera disponible par la suite.

Concernant le rapport, comme la section sur la Baie James étant cosignée par le CCEBJ, une approbation des membres sera nécessaire. La directrice exécutive mentionne aux membres qu'elle devrait leur faire parvenir le document au plus tard le 15 octobre 2021 et que l'approbation devra être envoyée au BAPE le 21 octobre 2021 afin de respecter l'entente administrative.

### **Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires**

La directrice exécutive rappelle aux membres que le CCEBJ a été invité au printemps dernier à commenter la stratégie. Un sous-comité a été formé et il est en train de réviser une ébauche de commentaires. La date limite pour commenter a été reportée au 24 septembre 2021.

## **Élaboration de la politique du MFFP en matière de relations avec les nations et communautés autochtones**

La directrice exécutive rappelle aux membres que cette politique fait partie du plan d'action 2020-2023 du MFFP et l'objectif est de la présenter d'ici l'échéance du plan. Une première ronde de consultation a eu lieu plus tôt cette année. La rédaction du rapport de consultation est en cours actuellement et sera transmis aux communautés autochtones. Le projet de politique sera publié au printemps prochain et le CCEBJ sera consulté. Le rapport de consultation sur le projet de politique suivra à l'automne 2022, puis la politique sera finalisée et publiée 2023.

Le sous-comité a travaillé sur les commentaires, mais ne sont pas encore transmis. Le CCEBJ sera tout de même mentionné comme participant même si les commentaires ne sont pas transmis à temps.

### **Loi sur les pêches**

Un membre résume les dernières activités du sous-comité. Des rencontres ont eu lieu au début de l'été avec le MPO sur deux thèmes découlant de la Loi sur les pêches : les effets cumulatifs et la compensation et réserves d'habitat.

Des commentaires sur l'aspect effets cumulatifs seront finalisés prochainement et envoyés au MPO. Le sous-comité attend le retour de l'analyste pour compléter la rédaction des commentaires du volet des politiques sur la compensation et les réserves d'habitat.

### **ÉVALUATIONS DE RENDEMENT**

La discussion entre les membres s'effectue en huis clos.

### **PRÉSENTATION – LIGNE MID-CANADA**

Daniel Gendron, de la Direction du passif environnemental du MELCC, présente un bref historique du dossier de la ligne Mid-Canada aux membres.

La présentation s'articule sur trois points principaux :

- La caractérisation des sites au niveau de contamination des sols, contenance en débris et de matières dangereuses;
- La mise à jour de l'entente Québec-Canada (selon le Système de classification national des lieux contaminés (SNCLC), 36 sites sur les 43 sites existants sont classifiés et peuvent donc entrer dans un protocole d'accord);
- La poursuite du projet à court terme concernant sept sites qui sont exclus de l'entente.

Concernant les sites exclus, M. Gendron mentionne que ce sont des lieux de ravitaillements situés en bordure de plan d'eau. Le gouvernement du Québec souhaite travailler sur ses sites avec les communautés. Des rencontres virtuelles auprès des Premières Nations et Inuits ont déjà eu lieu ainsi que plusieurs échanges avec le Gouvernement de la Nation Crie (Cameron et Flora) et avec le CCEBJ (Graeme Morin). La préparation de sessions publiques d'information ainsi que l'élaboration d'un projet pilote sont les étapes à venir.

À la suite de la présentation de M. Gendron, ce dernier et les membres échangent. La discussion met l'accent sur le fait que la ligne Mid-Canada traverse des territoires appartenant aux nations Crie et Inuit et qu'il est primordial d'échanger avec elles sur l'impact régional (faune, chasse, flore) que le transport terrestre ou aérien issu du démantèlement peut occasionner. Les communautés ont une bonne connaissance de leur territoire, ce qui apportera une bonification au projet. L'accès est un élément crucial dans ce projet et le soutien, et la collaboration des communautés et leur connaissance du territoire y aidera beaucoup. Un des membres partage qu'un projet de nettoyage avec peu de financement a déjà été initié dans le courant de la fin des années 90-début 2000 et cela n'avait pas particulièrement répondu aux attentes. Certains sites sont localisés en aires protégées et le niveau d'attention et de priorité devra être plus important quant au travail de nettoyage qui y sera opéré.

En réponse à une question concernant l'échéancier, M. Gendron partage qu'avec le gouvernement du Canada, la réhabilitation des sites se fera sur une période de sept à dix ans. Il est difficile de fixer un échéancier précis en raison des divers facteurs environnementaux. Il n'y a pas seulement le niveau d'exécution des travaux à considérer, mais aussi l'implication de chaque participant.

#### **AJOURNEMENT**

*Préparé par Eva Wolf, agente de secrétariat et Michèle Leduc-Lapierre, directrice exécutive*

*Révisé par Graeme Morin, analyste en environnement*

*Adopté le 29 novembre 2021*

